

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MONTBRISON (Loire)**

Le Maire certifie que :

- la convocation de tous les conseillers en exercice a été faite le 10 octobre 2023, dans les formes et délais prescrits par la loi ;
- la présente délibération a été publiée, par extrait, le 17 octobre 2023.

Nombre de conseillers en exercice : 33

Présents : 27

Votants : 33

L'an **DEUX MIL VINGT-TROIS**, le **lundi seize octobre à dix-neuf heures trente minutes**, le Conseil Municipal de la Commune de MONTBRISON, dûment convoqué, s'est réuni s'est réuni **salle de l'Orangerie à Montbrison**, en séance publique, sous la présidence de M. Christophe BAZILE, Maire.

Etaient présents : M. Christophe BAZILE, Maire, Président, M. Gérard VERNET, Mme Catherine DOUBLET, M. Joël PUTIGNIER, Mme Christiane BAYET, M. Pierre CONTRINO, M. Jean-Yves BONNEFOY, adjoints, M. Bernard COTTIER, M. Jean-Paul FORESTIER, Mme Claudine POYET, M. Gilles TRANCHANT, Mme Thérèse GAGNAIRE, Mme Valérie ARNAUD, M. François BLANCHET, M. Guillaume LOMBARDIN, M. Nicolas BONIN, M. Luc VERICEL, Mme Cindy GIARDINA, Mme Justine GERPHAGNON, Mme Cécile MARRIETTE, M. Edouard BION, M. Vincent ROME, Mme Emmanuelle GUIGNARD, Mme Jacqueline VIALLA, M. Xavier GONON, Mme Mireille de la CELLERY, M. Stéphane ROUSSON conseillers.

Absents : Mme Martine GRIVILLERS, M. Abderrahim BENTAYEB, Mme Géraldine DERGELET, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES, Mme Marine VENET, M. Jean-Marc DUFIX.

Mme Martine GRIVILLERS avait donné pouvoir à Mme Claudine POYET, M. Abderrahim BENTAYEB à Mme Catherine DOUBLET, Mme Géraldine DERGELET à M. François BLANCHET, Mme Bérangère ISSLER-VEDRINES à M. Christophe BAZILE, Mme Marine VENET à M. Pierre CONTRINO, M. Jean-Marc DUFIX à M. Vincent ROME.

Secrétaire : Mme Christiane BAYET.

Délibération n°2023/10/01 – Budget Ville – Décision modificative n°2023/02

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L1612-11 et L2121-29 ;

Sur proposition de M. Joël PUTIGNIER,

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté et délibéré, approuve à l'unanimité, la décision modificative 2023/02 sur le budget Ville telle qu'elle est présentée ci-après.

DECISION MODIFICATIVE N° 2 EXERCICE 2023
BUDGET VILLE

N°	IMPUTATION	INTITULE	DEPENSES	RECETTES	COMMENTAIRES	Crédits inscrits
SECTION DE FONCTIONNEMENT						
					Les régularisations concernent :	
					des inscriptions de crédits supplémentaires et	
					régularisations de comptes :	
1	01 722	fin Travaux en régie		437 000,00	Travaux en régie	0
	01 6541	fin Créances admises en non-valeur	-5 000,00		Compte à compte	20 000
	01 6542	fin Créances éteintes	5 000,00		" "	0
2	020 60612	hotelville Electricité	-900 000,00		Réajustement par rapport aux consommations	1 900 000
	020 60613	hotelville Chauffage	-200 000,00		Réajustement par rapport aux consommations	580 000
	020 64118	hotelville Titulaires, prime	140 000,00		Prime "anti inflation " (concerne également les non titulaires)	0
	020 65888	hotelville Autres charges de gestion	83 000,00		Gaz, dépenses 2022 non réglées solde marché Total	5 000
	01 7391118	fin Autres restitutions dégrèvement	500,00		Ouverture de crédit	0
	020 673	hotelville Titres annulés	1 500,00		Complément de crédit	3 000
Chap 042	001 6811	fin Dotation aux amortissements	600 000,00		Complément de crédit	1 500 000
Chap 042	001 777	fin Quote part subvention investissement		1 000,00	Complément de crédit	17 000
	023 023	Virement section investissement	713 000,00			8 582 000
SOUS TOTAL			438 000,00	438 000,00		0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT						
					des inscriptions de crédits supplémentaires et régularisations de comptes :	
	020 21311	999 Hôtel de ville	21 000,00		Travaux en régie	0
	201 21312	999 Bâtiments scolaires	75 000,00		Travaux en régie	0
	020 21318	999 Bâtiments communaux	282 500,00		Travaux en régie	0
	845 2151	999 Voiries	58 500,00		Travaux en régie	0
Chap041	420 21318	066 Bâtiments communaux	7 000,00		Ecriture opération ordre maison des permanences	0
	420 238	066 Avances		7 000,00	Ecriture opération ordre maison des permanences	0
	322 2141	089 Contructions sur sol d'autrui bâtiment	294 000,00		Stade rugby et vestiaires comptes à comptes	33 612
	322 2145	089 Contructions sur sol d'autrui agencem	-294 000,00		Stade rugby et vestiaires comptes à comptes	434 025
	020 2031	061 Frais d'études	10 000,00		Etudes Château Lachèze	5 400
	254 2031	077 Frais d'études	64 000,00		Ex Gendarmerie, études centre de formation CNAM	0
	025 2116	041 Cimetières	8 000,00		Colombarium, complément crédit	40 000
	511 2128	089 Terrains	35 000,00		Jardin d'Allard, complément de crédit	25 000
	254 21318	077 Bâtiments communaux	68 000,00		Ex Gendarmerie, travaux centre de formation CNAM	0
	322 2141	089 Contructions sur sol d'autrui bâtiment	100 000,00		Vestiaires stade de rugby, complément crédit suite appel d'offre	33 612
	845 2152	080 Mobilier voirie	90 000,00		Bornes de sécurité, complément de crédit	30 000
	321 2313	055 Constructions	500 000,00		Gymnase Dubruc, complément crédit	822 586
chap 040	01 13912	fin Subv transférées invest région	500,00		Complément amortissement	5 300
chap 040	01 13913	fin subv transférées invest département	500,00		" "	3 900
chap 040	01 28041513	fin Amort projets d'infrastructures		73 000,00	" "	180 000
chap 040	01 280415332	fin Amort bâtiments et installations		6 000,00	" "	25 000
chap 040	01 2041581	fin Amort mobiliers, matériels et études		60 000,00	" "	150 000
chap 040	01 280422	fin Amort bâtiments et installations		8 000,00	" "	0
chap 040	01 28046	fin Amort attribution compensation		290 000,00	" "	350 000
chap 040	01 2805	fin Amort concessions brevets		20 000,00	" "	55 000
chap 040	01 28128	fin Amort autres agegements		10 000,00	" "	0
chap 040	01 28145	fin Amort construction sol autrui		62 000,00	" "	55 000
chap 040	01 28158	fin Amort installations matériels		3 000,00	" "	105 000
chap 040	01 281828	fin Amort matériel transport		21 000,00	" "	130 000
chap 040	01 281838	fin Amort matériel informatique		15 000,00	" "	35 000
chap 040	01 281831	fin Amort matériel informatique scolaire		22 000,00	" "	0
chap 040	01 28188	fin Amort autres		10 000,00	" "	60 000
	021 021	Virement de la section fonctionnement		713 000,00		8 582 000
SOUS TOTAL			1 320 000,00	1 320 000,00		0,00

A MONTBRISON,
CERTIFIE EXECUTOIRE

LE MAIRE,

LA SECRETAIRE,

La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon (Palais des Juridictions administratives, 184, rue Duguesclin, 69433 Lyon Cedex 03 ou www.telerecours.fr) ou d'un recours gracieux auprès de la commune Montbrison, Direction Générale, CS 50179, 42 605 MONTBRISON CEDEX étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, sauf les requérants qui usent de la faculté prévue par les lois spéciales de déposer leurs requêtes auprès des services du représentant de l'Etat ou de son délégué dans les arrondissements, les subdivisions ou les circonscriptions administratives, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.